



Congés payés et droit du salarié

Par **grace2612**, le **04/06/2009** à **10:01**

Bonjour,
Déjà félicitations pour ce fabuleux site très bien fait.
Je travail en cdi depuis plus de 3 ans et demi. Depuis 3 ans mon patron choisi ses dates de vacances et moi je prend ce qui reste... Cette année pour le congés principal, je dois partir en juillet 3 semaines (je pars en guadeloupe). Nous sommes le 4 juin et il n'a toujours pas décider quand il les prendrais. Il m'a dit attend je verrais. Je dois réserver auprès des aéroports. De plus il m'impose de prendre que 2 semaines et non 3 comme je l'ais demandé (nous ne sommes plus que 2 en agences et ne veux pas embaucher quelqu'un comme d'habitude).
De plus nous n'avons pas d'affichage des congés dans notre agence (les autres oui). A-t-il le droit de m'imposer 2 semaines ? A-t-il le droit 1 mois avant et une semaine de ne pas me donner mes dates. Suis-je obligé de le laisser choisir toujours les dates (il est concubain et a 2 enfants moi je suis mariée) ?
Merci pour ces réposes car depuis tellement longtemps il me fait du harcèlement moral (il n'y a pas que les congés payés qui posent problème).
Merci encore.

Par **Visiteur**, le **05/06/2009** à **13:16**

bonjour,
[citation]A-t-il le droit de m'imposer 2 semaines ? [/citation]
malheureusemet pour vous, oui il a le droit. L'ordre et la date du départ doivent être communiqués par l'employeur à chaque salarié et affichés au moins un mois à l'avance.
c'est l'employeur et lui seul qui décide des dates de congés.
[fluo]Suis-je obligé de le laisser[/fluo]
ne connaît pas ce mot ?